



Affaire suivie par Julie WITWICKI

☎ 03.89.12.52.97

Colmar, le 24 mai 2024

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRE 2024
TECHNICIEN HOSPITALIER

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Technicien Hospitalier**
- Mode de recrutement : **Concours externe sur titres**
- Spécialités et nombre de postes :
 - Spécialité Sécurité des biens et des personnes1 poste
 - Spécialité Logistique de transport 2 postes
 - Spécialité Hygiène et bionettoyage.....1 poste

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à la spécialité ouverte au concours.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- une épreuve d'admissibilité sur titres ;
- une épreuve d'admission : Entretien à caractère professionnel avec le jury.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Un justificatif de nationalité
- UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT NE DETIENT PAS LE DIPLOME REQUIS POUR SE PRESENTER : le dossier de demande d'équivalence accompagné des pièces justificatives

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous présenter.

Les demandes sont centralisées par la DRH puis transmises pour traitement à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

PROCEDURE A SUIVRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE :

❶ Compléter le dossier de demande d'équivalence de diplôme (document joint au présent avis de concours)

❷ Joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées :

- Une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre carte de séjour ou de votre passeport
- Un curriculum vitae détaillé récent
- Un courrier manuscrit précisant la nature exacte de votre demande et vos motivations
- Le dossier de demande d'équivalence dûment complété avec justificatifs à l'appui et attestation de l'employeur
- Une copie du diplôme étranger avec sa traduction française si nécessaire (obligatoirement originaire d'un autre Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen)
- Une fiche de poste détaillée nominative illustrant les fonctions occupées et une attestation de l'employeur sur la correspondance entre la fiche de poste et les fonctions effectivement exercées
- Les justificatifs de vos qualifications professionnelles (diplômes, titres de formation...)
- Une copie du ou des contrats de travail
- Pour les autres périodes d'activité relevant du droit français : certificat de l'employeur précisant la nature exacte de l'emploi tenu, délivré dans les conditions prévues à l'article L122-16 du code du travail.
- Tout document établi par un organisme agréé attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non dans la profession pendant la période considérée
- La copie de l'avis d'ouverture du concours

❸ Adresser votre demande avec le dossier de candidature au concours et les pièces justificatives à la Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex

La date prévisionnelle de la commission d'équivalence est fixée au 10 octobre 2024.

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

DELAJ DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **31 juillet 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX